

SNEP-FSU  
2 Avenue Jean RIEUX  
31500 Toulouse  
ISSN 1265 - 6526

Déposé le 28 Octobre 2019 N° 4

## Sommaire

- P1 : Edito.
- P2 : Organigramme.
- P3 : Affectations de rentrée.
- P4 : Rentrée en Ariège. Professeurs stagiaires.
- P5 : Paritarisme.
- P6 : Journées de l'EPS
- P7 : EPS en campagne. Nouveau Recteur.
- P8 : Réforme des retraites.
- P9 : Election des élus des AS.
- P10 : Aéroport de Paris. Congrès FSU.
- P11 : Résultats Elections FSU
- P12 : Site SNEP Toulouse. Stages.
- P13 : Centre EPS et Société
- P14 : Non-titulaires
- P15 : Fiche de syndicalisation
- P16 : Trésoriers départementaux. Citation

## Édito

### Le pouls de l'actualité au cœur des revendications !

Pour une rentrée difficile, ce fut une rentrée difficile. Même si Monsieur Blanquer a pu dire le contraire dans tous les médias en faisant beaucoup de bla-bla.

Force est de constater que le décor ne manque pas de tensions !

**Tension** dans la gestion des affectations des TZR et des contractuels où les ressources humaines deviennent des variables d'ajustement au détriment des conditions de travail et de santé des collègues.

**Tension** au niveau de la discipline EPS qui avec des programmes axés sur la santé et la citoyenneté, faute de contenus clairement identifiés et de présence aux examens, risque de dériver vers une animation sportive **sans réaction de la profession**

**Tension** au niveau de l'environnement chaque fois qu'au détriment du service public, on choisit de privilégier des logiques de rentabilité

**Tension** sociale à venir sur la réforme des retraites qui bouleverserait la nature même du système qui passerait d'un système de répartition à un système de retraite à points avec tous ces éclairs de génie que sont :

La cotisation à l'aveugle avec UNE VALEUR de POINT INCERTAINE au moment du départ, véritable loterie pour terminer sa vie ! La suppression du code de pensions des fonctionnaires, la disparition du calcul sur les six derniers mois d'activité qui supprime la notion de carrière et par voie de conséquence supprime notre statut de fonctionnaires.

Dispensé de timbrage



031/18/011-AN

**Tension** avec l'adoption de la loi Fonction publique pendant les vacances d'été due à une véritable détermination du gouvernement de mettre fin à toute transparence dans la gestion des carrières et du mouvement des **personnels**.

Une riposte doit s'organiser pour réguler ces tensions et contrecarrer cette offensive. Elle doit passer par des mobilisations des personnels qui ne doivent pas se résigner à cet état des lieux.

Les premiers rendez-vous de réunions et de débats sur ces dossiers doivent s'articuler autour des congrès départementaux FSU qui se tiendront deuxième quinzaine de novembre pour porter nos mandats au Congrès National organisé à Clermont Ferrand du 9 au 13 Décembre 2019.

Suite à des rencontres intersyndicales, des actions sont en discussion pour ne pas dire déjà prévues début décembre pour entamer la bataille des retraites et pour exprimer notre refus de cette réforme.

Il va falloir s'armer de courage, de ténacité et d'énergie pour mener tous ces combats !

Jean-Paul POITOU





**LE SNEP MIDI-PYRÉNÉES**

« Organigramme »

**CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES**

Claude BOYALS 06 89 41 45 21	André CASTELLAN 06 15 28 40 59		Pascal MARTIN 07 81 97 71 90	Jean-Paul POITOU 06 95 24 78 43
<b>RESPONSABLES SYNDICALISATION</b> →	Jean-Luc GAUBERT (81,82,46,12) 06 72 39 63 39	Jean-Luc SENAT (09,31,32,65) 06 10 66 17 11	<b>TRESORIER ACADEMIQUE</b> →	Jérôme BADET 06 07 03 44 98

PERMANENCES

*Le mardi 9h à 18h  
Le jeudi 9h à 18h  
Contactez-nous par mail ou  
téléphone, laissez un message sur le répondeur*

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE

2 Avenue Jean Rieux  
31500 TOULOUSE  
Tel : 05 61 80 95 04  
Adresse e-mail : [s3-toulouse@snepfusu.net](mailto:s3-toulouse@snepfusu.net)

DPT	SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas du Laurier 09100 PAMIERS	06 37 42 41 83	cocobelle1972@gmail.com
12	PETIT Céline	19 avenue des Causses 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	petit.tesini@laposte.net
31	BOUDES Sarah	Villa n°10 27 chemin de Bouconne 31700 MONDONVILLE	06 84 12 40 57	sarah.boudes@gmail.com
	MARTIN Pascal	Quartier Lazières 31290 VIEILLEVIGNE	07 81 97 71 90	pascal.eps@club-internet.fr ou s2-31@snepfusu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Sainte Marie 32360 JEGUN	06 09 09 08 59	s2-32@snepfusu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la Croix LE BOURG 46600 CUZANCE	0672 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	CAHUE-MERCIER Fabrice	6 bis chemin d'Azereix 65000 TARBES	06 79 68 39 30	f.cm065@gmail.com
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 CASTELNAU de LEVIS	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	DEFRUIT Stéphane	Lieu dit Escudes 82600 AUCAMVILLE	06 04 04 00 30	stephane2fruit@hotmail.com
	POITOU Jean-Paul	FSU 23 Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	06 95 24 78 43	s2-82@snepfusu.net

EN DEHORS DES BULLETINS REGIONAUX, PENSEZ A CONSULTER LE SITE DU SNEP ACADEMIQUE





## AFFECTATIONS DE RENTRÉE

### « Le SNEP académique rencontre la direction des personnels »

Depuis le 30 août, le SNEP n'a cessé d'interpeller la DPE au sujet de problèmes d'affectation signalés par nos collègues. Le 12 septembre, la DPE a enfin accepté de nous rencontrer après n'avoir répondu à aucune de nos demandes. Pourtant, les absurdités de certaines affectations de TZR et de contractuels auraient pu et auraient dû être réglées bien en amont. Encore une occasion ratée, toujours plus de colère et d'amertume pour les collègues concernés, mais surtout une gestion des ressources humaines toujours plus éloignée du « bien être » des collègues.

Nous avons rappelé en préambule que sans une augmentation importante des postes au concours, il n'y aurait bientôt plus de TZR dans notre académie. La situation est dramatique, et l'exemple du Lot, où plus aucun TZR n'exerce, est révélateur des suppressions d'emplois statutaires voulues par le gouvernement. Alors, évidemment, les besoins à couvrir sont tels que c'est la multiplication des embauches de contractuels et parfois des affectations contradictoires évitables.

En évoquant de vive voix pendant 2 heures tous les problèmes d'affectations que nous connaissions, le SNEP a obtenu de minimes avancées, mais aurait-il pu en être autrement 15 jours après la rentrée ? La continuité pédagogique a bon dos et ne fonctionne que dans un sens. En fin d'article, un exemple en Ariège illustre parfaitement de la situation ubuesque de l'affectation de nos collègues TZR.

Malgré tout, nous avons pu exposer au plus haut niveau de la direction des personnels certaines de nos revendications et la DPE semble avoir eu une attention particulière sur quelques-unes d'entre-elles :

- En premier lieu, nous avons demandé de cesser d'affecter nos collègues TZR dès le 19 juillet sur des « petits » BMP de 3, 4 ou 5h sans l'UNSS. Le rectorat nous accorde que pour notre discipline, et en particulier du fait du forfait AS de 3 heures, ils pourraient accéder à notre demande à la différence des autres disciplines. Affaire à suivre.
- Dans un second temps, nous demandons de ne pas « graver dans le marbre » les affectations de juillet quand on voit le nombre de postes qui se découvre au mois d'août. Le rectorat ne veut toujours pas tenir un groupe de travail fin août au prétexte que les TZR veulent connaître leur affectation en juillet afin de partir « tranquillement » en vacances. Nous continuerons à contester ces affectations précipitées. Pour le moins, lorsque des heures « apparaissent » dans les établissements de rattachement avant la rentrée, le rectorat s'engage à réfléchir à « réaffecter » les collègues TZR concernés plutôt que des contractuels. Nous pourrions vérifier en acte dès la prochaine rentrée.
- Enfin, nous avons rappelé que l'une des principales demandes de nombreux TZR serait de pouvoir à nouveau choisir entre une affectation à l'année (quitte à être sur plusieurs établissements) et des remplacements de courte et moyenne durée. Là encore, la DPE ne veut pas entendre notre demande, pourtant légitime et qui existe dans d'autres académies. Une fois de plus, le sort des collègues ne semble pas prioritaire au regard de l'administration.

Pascal MARTIN

#### **ARIÈGE : exemple d'affectations incompréhensibles !**

Dans un établissement ariégeois, que nous ne citerons pas pour ne pas stigmatiser les collègues y exerçant, le rectorat de Toulouse a affecté un contractuel pour 20H alors qu'un TZR, rattaché dans cet établissement, était affecté pour 5H seulement.

La raison évoquée a été qu'au moment des affectations le support de 20H n'était pas connu comme étant un support à l'année et que le rectorat a appliqué sa règle d'affectation, règle non débattue avec les commissaires paritaires du SNEP.

Malgré notre intervention, et celle du corps d'inspection, et bien que le remplacement de 20H a été reconnu comme un remplacement qui allait couvrir l'année scolaire, le rectorat n'a pas modifié les affectations du TZR et du contractuel. Aux dires de la DPE, le DASEN de l'Ariège s'y serait opposé étant donné que l'année scolaire avait débuté et que les enseignants avaient déjà fait connaissance avec leurs élèves. On croit rêver ...





## RENTÉE EN ARIÈGE

### « TZR, une variable d'ajustement »

Les TZR subissent les conséquences du recrutement massif de contractuels depuis plusieurs années et cela ne s'arrange pas en cette rentrée 2019 : ce sont bien eux les variables d'ajustement.

Au vu des discussions, c'est bien le manque de considération que l'on porte aux TZR qui est dénoncé, certains expriment une incompréhension sur leurs affectations. Ce manque de considération se retrouve chez d'autres collègues mais est multiplié de par les situations vécues par nos collègues TZR.

Notre département, sous doté en terme de remplacement, subit depuis plusieurs années des soucis à ce niveau, avec au final des élèves qui n'ont pas de cours d'EPS.

En cette rentrée 2019 ce ne sont pas moins de deux TZR qui se retrouvent dans des situations plus qu'inexplicables. Alors même que ces situations étaient connues des services du rectorat depuis juin dernier.

Pour parler chiffre, le département de l'Ariège est pourvu de 6 TZR (dont 2 qui ne sont pas affectés sur le département, en AFA et arrêt maladie), chaque année le rectorat fait appel à au moins 7 contractuels. Le manque de remplacement est criant.

En ce début d'année 4 contrats sont déjà signés alors même que la situation des TZR n'est pas encore stabilisée.

Et pourtant des élèves sont encore sans professeur d'EPS. L'objectif n'est bien entendu pas de mettre en opposition TZR contre contractuel mais bien de montrer le besoin criant de remplacement et seule l'augmentation des postes au CAPEPS pourrait solutionner ce problème. Nous cherchons la logique pédagogique et l'intérêt des élèves dans tout cela. Ceci est un doux rêve, et c'est bien la logique comptable qui prend le dessus.

Afin de mettre en lumière les propos précédents, je vais vous exposer deux situations bien réelles :

Un collègue TZR rattaché à un établissement dans lequel une collègue prend un congé parental sur 6 mois qui va être reconduit se voit affecté sur un BMP de 5H et un contractuel est embauché pour faire le remplacement jusqu'en Février pour le moment.

Une autre collègue TZR souhaite faire des heures (l'ensemble de son service) sur un établissement où elle travaille depuis plusieurs années. Les heures sont bien là, mais non le rectorat a préféré l'affecter sur un autre établissement pour 8h.

Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ? Notre administration préfère affecter des TZR sur des BMP incomplets mais annuels, et embaucher des contractuels sur des temps complets sur un seul établissement. A quoi bon passer un concours ? La sécurité de l'emploi entend-on parfois ...

En réalité le TZR est contraint d'accepter l'affectation qu'on lui octroie alors qu'un contractuel peut refuser le poste que l'on lui propose ; avec la baisse de 50% des effectifs de TZR en 5 ans sur l'académie, ces collègues sont traités avec mépris par notre administration qui préfère recruter des personnels précaires pour pallier aux remplacements.

Corinne CHARTIER

## PROFESSEURS STAGIAIRES

### « Rentrée pluvieuse, ..., rentrée quand même »

Comme à son habitude, une équipe militante du SNEP était présente ce mardi 27 août pour la journée d'accueil des professeurs stagiaires. En revanche, cela faisait bien longtemps que la pluie ne s'était invitée à cette journée.

Malgré cela, la rencontre entre le SNEP et nos jeunes collègues s'est déroulée, comme à l'accoutumée, de façon très conviviale et a permis aux uns comme aux autres une première prise de contact fort agréable.

En dehors de la traditionnelle remise du bulletin « spécial stagiaires », et de la fameuse plaquette SNEP que tant de monde convoite, ce premier échange nous a permis de donner quelques informations qui devraient servir aux lauréats concours de cette année.

Ainsi, avons-nous pu leur donner quelques explications sur :

- \* le volume horaire hebdomadaire à ne pas dépasser (rappelons que les professeurs stagiaires ne doivent pas faire d'heures supplémentaires),
- \* le forfait AS (il est préconisé de réaliser son forfait de 3 heures durant le premier semestre),
- \* les stages que le SNEP organise (notamment celui du jeudi 28 novembre concernant le mouvement inter et celui du jeudi 12 décembre sur l'escalade et uniquement réservé pour eux).

Compte tenu du contexte auquel nous sommes confrontés, espérons que cette nouvelle génération d'enseignants comprenne très rapidement l'importance de ne pas rester isolé et que la meilleure manière d'agir reste l'action collective. Ces collègues doivent aussi savoir que le SNEP sera toujours à leur côté.

André CASTELLAN





## PARITARISME

### « En marche forcée vers le clientélisme »

C'était annoncé, voté au parlement et ce sera effectif dès janvier 2020 : plus aucune commission paritaire sur la mobilité des enseignants n'aura lieu comme avant.

Déjà, les commissions sur les contestations des appréciations de RV de carrière et sur les avancements accélérés cette année étaient loin d'être satisfaisantes. Le SNEP-FSU, malgré des déclarations préalables toujours ancrées dans la défense de la profession et de l'avancement de toutes et tous au meilleur rythme, se doit de constater que le corps d'inspection se joue aisément des règles pour « classer » les collègues. Or, nous n'avons plus de droit de regard sur tous les collègues, sur toutes les appréciations. Heureusement, beaucoup de collègues n'hésitent pas à nous communiquer leur bilan de RV de carrière. C'est ainsi que nous avons pu contester, lors des commissions, que pour certaines et certains, lorsqu'il y avait 1 ou 2 avis très satisfaisants, il n'était pas acceptable de ne pas avoir un avis excellent du recteur ou du ministre, comme pour d'autres. Si nous avons pu défendre les dossiers des collègues qui nous ont interpellés, il demeure malheureusement que dans de nombreux cas nous n'avons aucun élément pour contester les avis portés.

Nous allons être confrontés à la même problématique pour les mouvements inter et intra en 2020 :

- nous n'aurons plus accès à toutes les demandes : comment dès lors faire notre travail de vérification des barèmes ?
- seuls les collègues qui nous mandateraient auraient la certitude que leur dossier soit corrigé dans le respect des règles : quid des autres dossiers ?

Avec ces 2 points, nous voyons poindre déjà les limites de l'exercice : il n'y aura plus de contrôle paritaire équitable et global. Nous ne ferons plus que du cas par cas. Pire, en corrigeant les erreurs sur les dossiers portés à notre connaissance, il est évident que d'autres ne le seront pas. C'est alors la porte grande ouverte au clientélisme. Ferons-nous corriger, éventuellement à la baisse, le barème d'un collègue syndiqué qui nous confie son dossier quand pour les autres nous ne pourrions rien faire ?

Notre conception du paritarisme est heurtée de plein fouet par la vision libérale de la société que veulent les « marcheurs ». En cassant un outil qui a fait ses preuves avec plus 25 % d'améliorations des mutations lors des mouvements précédents, le Ministère s'attaque à l'expertise d'un syndicat qui a toujours œuvré pour plus de créations de postes et donc plus de mutations !

Plus inquiétant encore sera le moment des affectations intra en juin. Notre expérience nous fait craindre le pire et rien n'empêcherait le rectorat de déshumaniser toute la procédure. En mai et juin dernier, 4 commissaires paritaires investis à plein temps se sont battus à toutes les étapes du mouvement. Rien ne nous dit que cela soit possible l'an prochain, et d'ailleurs pourquoi serait-ce encore le cas puisque nous n'aurons plus accès à toutes les demandes, à tous les barèmes et à toutes les affectations ? Si le rectorat de Toulouse décide de se passer de nous, il est à craindre que 25 % des demandeuses et demandeurs soient « mal muté-e-s », souvent même sans le savoir, et donc sans pouvoir le contester...

Dans un souci de « simplification », le Ministère fait le choix du clientélisme et de l'individualisation des parcours. Nous ne pouvons l'accepter !



NON, le paritarisme ne peut pas être un instrument au service de l'individu. Nous souhaitons rester les garants de l'équité, de la transparence et de l'amélioration de la mobilité des enseignants dans le respect de règles communes qui s'appliquent à toutes et tous.

Fin octobre, les responsables carrières et mutations de toutes les académies seront réunis à Paris au siège du SNEP National. Espérons qu'à l'issue de cette réunion, un communiqué sera envoyé à toute la profession pour établir la feuille de route commune que nous aurons à suivre sur tout le territoire. Le SNEP-FSU doit être offensif sur la défense du paritarisme et ne pas entrer dans le système clientéliste voulue par Blanquer même si d'autres organisations syndicales sont coutumières de cette manière de fonctionner.

Pascal MARTIN





## JOURNÉES DE L'EPS

### « Reprendre la main sur notre métier »

Le SNEP national a décidé de lancer une large campagne d'opinion au sujet de la place et du rôle de l'EPS. C'est dans ce cadre que le SNEP Toulouse organise les journées de l'EPS les 12 et 13 mars 2020.

Parce qu'avant de convaincre les parents, les lycéens, l'opinion publique, il faut être bien conscient de ce qui est en train de se jouer en ce moment et qui est déjà en œuvre.

Depuis les années 1970, par notre militantisme pédagogique et syndical, par nos luttes, nous, profs d'EPS avons construit la discipline en lui donnant des contenus qui allient formation sportive et éducation de la personne, en inventant un sport pour l'école porteur à la fois des valeurs et du développement culturel des APSA et du besoin d'éducation et d'émancipation de tous les élèves.

Nous avons conquis une place au sein du système éducatif qui en fait aujourd'hui la 3<sup>ème</sup> discipline en terme horaire au collège, où les apprentissages sont reconnus dans des programmes à partir de 1998, et sont certifiés dans des épreuves spécifiques aux examens avec un coefficient significatif.

Certes il reste des progrès à faire, mais la discipline EPS se construit et acquiert un statut qui nous fait croire aujourd'hui que nous sommes installés comme une discipline à part entière.

**Mais, actuellement une suite de mesures nous montre que nous sommes confrontés à un processus qui vise à faire de l'EPS une coquille vide, en défaisant tout ce qui avait été conquis précédemment.**

#### ⇒ **Au collège**

Nouveaux programmes collège vidés de leur contenu : où est l'EPS qu'on fait réellement avec nos élèves ? Finalement, qu'y a-t-il à apprendre dans nos cours ?

Disparition de l'EPS aux épreuves nationales du DNB : quelle reconnaissance pour notre discipline ?

Une EPS uniquement au service du socle et de parcours éducatifs divers, sans savoirs spécifiques et originaux ?

#### ⇒ **Au lycée**

Nouveaux programmes lycée : le vide dans la continuité des programmes collège

La fin des référentiels par APSA au bac

Disparition de l'option de complément EPS et l'EPS la seule discipline absente des enseignements de spécialité : L'EPS = une sous discipline ?

Des options facultatives marginalisées, sans horaire attribué spécifiquement (moyens pris dans les DHG)

#### ⇒ **Au lycée pro**

Une baisse des horaires EPS

Nouveau programme LP conçu avec une vision utilitariste des savoirs.

Sous couvert de liberté pédagogique, ces mesures nous donnent l'illusion que finalement nous pouvons continuer à faire notre travail comme avant, même mieux, sans contraintes !

C'est un leurre.

Leur projet commence à se dévoiler avec le rapport de la cour des comptes qui pointe du doigt notre inefficacité (sic !), et qui envisage que nous laissons la place au monde sportif « bien plus performant en termes de résultats sportifs ». Il ne nous resterait qu'une EP de base, minimaliste, hygiéniste et utilitariste.

Il faut mettre cela en rapport avec la relance du projet cours le matin/sport l'après-midi, la création du pôle éducatif et sportif intégré à l'Education Nationale.

**Nous sommes à la croisée des chemins.**

Pour promouvoir, défendre, notre conception de l'EPS, nous avons besoin de bien comprendre ce qui se joue actuellement à tous les niveaux de l'enseignement.

Nous avons besoin d'échanger, nous réunir, débattre et agir.

**Il nous faut reprendre la main sur l'avenir de notre métier, de notre discipline**

C'est ce que nous vous proposons lors de ces 2 journées qui seront animées par des responsables nationaux.

La première journée sera constituée d'exposés, de débats, pour comprendre et tracer le travail à accomplir, décider et s'engager dans les luttes à mener.

Et la 2<sup>ème</sup> journée, nous verrons au travers de l'enseignement de la danse, par la pratique, comment proposer des contenus riches culturellement et accessibles pour tous nos élèves, pour la promotion d'une EPS de qualité, ambitieuse et émancipatrice.

Philippe GOIRAND



## L'ESP EN CAMPAGNE

### « Dé-disciplinarisation »



Sur quoi fonde-t-on une discipline scolaire ?

André Chervel, agrégé de grammaire, chercheur sur l'histoire des disciplines, précise ce qui fonde une discipline : **ses programmes et sa présence aux examens.**

Si nous faisons le point pour l'EPS depuis la réforme du collège et maintenant celle du lycée :

- \* Des programmes de collège « soclés », réduits au socle commun et donc sans reconnaissance de la spécificité des contenus de l'EPS
- \* La disparition de l'épreuve d'EPS au DNB
- \* Les programmes de lycées comme EPS support de plus nobles objectifs : santé, citoyenneté
- \* La disparition des référentiels par APSA à un niveau national aux baccalauréats, et CAP.

Comment ne pas craindre pour la 1ère fois depuis l'intégration en 1981 à l'Education Nationale de voir les professeurs d'EPS relégués à de l'animation sportive, voire remplacés par des animateurs sportifs !

Le rapport de la cour des comptes mettant en avant le manque de sport à l'Ecole, vient encore confondre EPS et sport fédéral. La volonté de rapprocher ou de confondre EPS et sport masque mal la détermination de faire des économies et d'ouvrir le marché de l'Ecole au privé, qu'il soit associatif ou autre.

Pourquoi l'EPS est-elle ainsi ciblée, allons-nous avoir d'ici peu un rapport sur chaque discipline scolaire ?

Il est temps de s'apercevoir « des avancées » de ce gouvernement et que l'ensemble de la communauté éducative réagisse. Comme à son habitude, le SNEP-FSU se lance dans une grande campagne d'information et de lutte !

Et invite les professeurs d'EPS à se rapprocher des membres du bureau départemental pour coordonner les actions nécessaires.

Laure FOLTZER

## NOUVEAU RECTEUR POUR TOULOUSE

### « Changement à la tête du rectorat »

Nous avons appris durant l'été le départ de Mme BISAGNI-FAURE Anne, rectrice de l'académie, et de l'arrivée de son remplaçant, M. DELAUNAY Benoît.

M. DELAUNAY, juriste de formation, occupait depuis février 2018 le poste de recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. Professeur des universités en droit public, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1999), de l'école HEC (2001), titulaire d'un DEA de droit public (2002), docteur en droit public (2006) et agrégé des facultés de droit (2008), gageons que M. DELAUNAY sera plus qu'attentif au respect de la législation et des statuts des enseignants.

Le SNEP académique a d'ores et déjà demandé une audience afin de rencontrer ce nouveau recteur et d'aborder notamment avec lui les sujets suivants :

- UNSS : modalités d'attribution des forfaits AS dans les DH et des IMP pour les coordonnateurs de district.
- Modalités d'affectation des TZR et des contractuels.
- Calibrage de l'académie en emploi EPS.
- Avis issus des rendez-vous de carrière pour l'avancement et les changements de grade.

Si vous souhaitez nous faire part d'informations concernant ces sujets, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat académique du SNEP.



Le nouveau recteur de Toulouse

Souhaitons la bienvenue à M. DELAUNAY dans notre académie et de riches, fructueux et constructifs échanges à venir. Nous aussi, nous croyons beaucoup au terrain et y sommes très sensibles.\*

\*M DELAUNAY, dans une interview accordée à La Dépêche du Midi déclarait : « Je crois beaucoup au terrain, j'y suis très sensible »





## RÉFORME DES RETRAITES

### « Benoît TESTE au CDNE : 10 bonnes raisons de dire NON »

Les 19 et 20 septembre derniers s'est tenu notre CDNE (Conseil Délibératif National Elargi) réunissant tous les secrétaires nationaux, académiques et départementaux du SNEP.

Lors de cette instance, Benoît TESTE, Secrétaire Général Adjoint du SNES, est venu faire une intervention à propos de la réforme des retraites que le gouvernement souhaite mettre en place. Voici dans les grandes lignes ses propos les plus remarquables :

- 1) Le gouvernement semble tergiverser (car dossier explosif, forte opposition notamment des régimes spéciaux,...) mais il n'en demeure pas moins que la retraite par points est confirmée ainsi que la suppression de code des pensions des fonctionnaires.
- 2) Une des difficultés pour contrer le discours du Président de la République, réside dans le fait que la retraite par points se veut plus simple que le système actuel, mais aussi plus équitable. Or, la question de l'universalité est un thème auquel la FSU est attaché, d'où une critique plus délicate à mener alors même que la spécificité de certains métiers est une évidence dont il convient de tenir compte.
- 3) Il nous faut bien comprendre que ce système par points conduira l'ensemble des salariés, publics comme privés, à cotiser à l'aveugle. La valeur du point pouvant varier, il sera impossible de connaître avec exactitude le montant de nos pensions. Pire, ce système s'inscrit dans une volonté de ne pas dépasser un certain plafond du PIB (aux alentours de 14%, seuil atteint aujourd'hui par notre système actuel). L'Union Européenne ne voulant pas que ce seuil soit dépassé, on peut facilement imaginer que la valeur du point au moment de son départ en retraite soit bien éloignée de sa valeur lors de son achat. Si à cela s'ajoute l'évolution du nombre de retraités, il faudra bien partager le « gâteau » en de plus petites parts, et ce qui était un droit dans notre système actuel disparaîtra avec le système par point.
- 4) La disparition du calcul pour les fonctionnaires sur les 6 derniers mois remet en question la notion de carrière et donc, celle de nos statuts. Elle offre une formidable opportunité au « new-management » pour qui la carrière est un frein au développement de la rémunération au mérite. *Les nombreux retours que nous avons des collègues ayant eu un rendez-vous de carrière prouvent, s'il le fallait encore, que la notion de mérite est plus que subjective puisque assujettie notamment à des quotas (NDR).*
- 5) Pour les enseignants, le changement de système induira une perte de pension entre 200 et 700 € par mois (*voir exemple de calcul en fin d'article*).
- 6) Il faut cesser de penser et de dire que les fonctionnaires sont des privilégiés en matière de retraite. Aujourd'hui, les agents du service public comme ceux du privé partent en retraite avec une pension équivalente en moyenne à 65% de leur meilleur salaire. Nous ne devons donc pas avoir honte de notre régime particulier.
- 7) L'espérance de vie en bonne santé stagne et se situe aujourd'hui autour de 63 ans. En reculant l'âge de départ, on nous prend les meilleures années de la retraite, années où l'on peut notamment être actifs dans la vie sociale.
- 8) Le système par points va tuer tout débat social sur la part de richesse nationale que la société attribue aux retraités. Les questions de cotisation liées au chômage, aux salaires et notamment à l'accroissement des salaires bas ou de celui des femmes, au taux payé par les employeurs, ne seront dès lors plus traitées. La question de la retraite sera alors renvoyée à une démarche individuelle remplaçant un système solidaire par un système individualiste, de capitalisation où les plus nantis s'en sortiront mieux une fois de plus.
- 9) S'il est prévu que le taux de prélèvement des cotisations s'élève à 28% pour tous, il sera dégressif pour les revenus dépassant les 120 000 € annuels. Aujourd'hui, une personne payant 30 000 € de cotisations annuelles, n'en paiera plus que 10 000 avec la réforme envisagée. *Posons-nous la question à qui profite cette réforme ?*
- 10) Nous devons nous poser également la question de la nécessité d'une telle réforme. S'il est bien prévu un déficit de 0.2% en 2025 avec le système actuel, des études démontrent qu'en 2045 notre système serait de nouveau à l'équilibre. *Pourquoi dès lors le changer ?*

*Les mensonges gouvernementaux, relayés par une partie des grands médias, doivent nous faire réagir. Mobilisons-nous, chacun et chacune à notre niveau, pour ne pas accepter ce changement de société. Œuvrons, pour que toutes les forces d'opposition, politiques, syndicales et citoyennes, convergent pour stopper cette escalade libérale qui, comme pour le climat, entrainera notre société dans une régression épouvantable.*

André CASTELLAN







## UNSS

### « Élection des élus des AS »

Tous les quatre ans, les instances de l'UNSS se renouvèlent tant sur le plan national, académique que départemental. Des élections sont organisées à cet effet.

#### Modalités de vote :

Dans la période de la rentrée aux vacances de Toussaint, les AS doivent tenir une Assemblée Générale afin d'installer leur **comité directeur**. La composition de ce dernier est fonction de la nature de l'établissement :

#### Pour les collèges et lycées professionnels :

- 1/3 chef établissement + nombre d'enseignants d'EPS animateurs de l'AS (ex 6 enseignants + 1 chef établissement = 7)
- 1/3 parents et membres de la communauté éducative avec au moins un parent (dans l'exemple ci-dessus = 7)
- 1/3 élèves (7)

**Soit pour cet exemple un comité directeur de 21 membres, seuls électeurs habilités à voter.**

#### Pour les lycées

- 1/4 chef établissement + nombre d'enseignants d'EPS animateurs de l'AS (ex 4 enseignants + 1 chef d'établissement = 5)
- 1/4 parents et membres de la communauté éducative avec au moins un parent (dans cet exemple = 5)
- 1/2 élèves (10)

**Soit dans cet exemple un comité directeur de 20 membres, seuls électeurs habilités à voter.**

**En fait, c'est le nombre d'enseignants d'EPS plus le chef d'établissement (membres de droit) qui détermine le nombre de membres du comité directeur ainsi constitué.**

Ce comité directeur, après avoir été installé, va devoir, dans chaque établissement et durant la période allant du **6 au 22 novembre**, procéder à l'élection des représentants des AS pour le renouvellement du Conseil Départemental UNSS. Dans cette instance, les enseignants représentants des AS sont au nombre de 6 (3 titulaires et 3 suppléants). Ces élus devront à leur tour élire 4 titulaires et 4 suppléants issus des départements de l'académie qui siègeront au Conseil Régional de l'UNSS (CRUNSS).

Être présent dans ces instances, c'est défendre au plus près, la réalité du quotidien des AS :

C'est porter des exigences sur :

- Le budget du service départemental : dotation et enveloppe budgétaire
- La mutualisation des transports
- La politique des installations sportives disponibles pour les mercredis après midi
- Le prix des licences : analyse comparative entre établissements
- L'analyse des situations financières des AS
- Les situations des coordonnateurs de district et leur rétribution en IMP

Le sport scolaire doit rester un droit pour tous les élèves et un droit accessible à tous !

Jean-Paul POITOU

**Être présent dans ces instances, c'est défendre un sport scolaire bâti sur des rencontres inter-établissements. C'est ce pan de l'UNSS qui justifie notre forfait de 3 heures, alors que d'autres ont pour mandat de le réduire à 2 heures. Cela conduirait inmanquablement à développer une AS intra-muros, de type activité du FSE, bien moins créatrice d'ouvertures vers le monde extérieur. Il est donc important de ne pas se tromper de vote lors de ces élections en cas de listes concurrentes.**



**Dans le contexte actuel de coupes sombres budgétaires, le sport scolaire doit rester un droit accessible à tous les élèves et ne doit pas être une variable s'ajustant aux contraintes d'une DGH de plus en plus restreinte. Si vous ne l'avez pas encore fait, signez et faites signer la pétition initiée par le SNEP 32 et que vous pouvez retrouver sur notre site.**



## RÉFÉRENDUM AÉROPORTS DE PARIS

« NON à leur privatisation ! »

Le moment n'est-il pas venu d'avoir un vrai débat sur la privatisation des services et des biens publics ?

Le démantèlement programmé du statut de la fonction publique, l'insuffisance des moyens budgétaires et humains de l'Etat pour garantir à l'ensemble de la population des services publics de qualité, affaiblissent ces derniers au risque d'en livrer des pans entiers au secteur privé concurrentiel.

Le gouvernement veut privatiser les aéroports de Paris (ADP : Roissy, Orly, Le Bourget), ainsi aussi la Française des jeux, Engie, l'Office National de la Forêt, les barrages hydroélectriques, les ports, les routes nationales,... Comment ne pas voir où ont conduit les scandaleuses privatisations des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse Blagnac par exemple ?

Ces privatisations renvoient à un projet de société que nous ne partageons pas, a fortiori dans le contexte d'une transition écologique nécessaire, qui ne peut être confiée aux intérêts du secteur privé.

Compte tenu des enjeux, la FSU, avec de nombreux mouvements associatifs, syndicaux et politiques, appelle l'ensemble de la profession à demander un RIP (Référendum d'Initiative Partagée) afin que le peuple puisse s'exprimer sur cette question.

Nous avons jusqu'au 12 mars 2020 pour obtenir ce RIP, mais pour cela, il faut recueillir 4,7 millions de signatures.

Comment participer ?

En allant sur le site du ministère ([www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr) ou en tapant « RIP aéroport de Paris » dans votre moteur de recherche, vous y accéderez sans difficulté).

Il faut se munir des documents suivants :

- ⇒ sa carte d'identité ou son passeport (il vous sera demandé le numéro de votre pièce d'identité, la date et le département de délivrance de celle-ci).
- ⇒ sa carte d'électeur.

Une adresse mail valide vous sera demandée.

Il faut parfois s'armer de patience. Parfois cela ne prend que quelques minutes. Dans tous les cas il est important de voter et de faire voter nos proches, nos collègues, nos amis. A ce jour, seulement 840 000 signatures ont été enregistrées. Et pourtant, le bien commun n'est-il pas l'affaire de tous ?

André CASTELLAN

## CONGRÈS FSU

« Participez au congrès de votre département »

Du 9 au 13 décembre 2019, la FSU organise à Clermont-Ferrand son 9ème congrès national.

Les syndiqués au SNEP ont déjà voté sur le rapport d'activité de la FSU et son orientation.

A ce jour, nous avons reçu les textes préparatoires qui serviront aux débats et échanges que nous ne manqueront pas d'avoir.

Les 4 thèmes de ce congrès sont :

1. Education, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social.
2. La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne.
3. Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.
4. Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien.

Chacun et chaque est donc amené à donner son point de vue. Ne laissez pas cette opportunité passer et participez au congrès de votre département.

### Dates des congrès départementaux

ARIEGE : 14/15 novembre

AVEYRON : 28/29 novembre

HAUTE GARONNE : 28/29 novembre

GERS :

LOT : 22 novembre

HAUTES-PYRENEES : 21/22 novembre

TARN : 21/22 novembre

TARN ET GARONNE : 18/19 novembre





## RÉSULTATS ACADÉMIQUES ÉLECTIONS FSU 2019

« Place désormais aux congrès »

**Académie : TOULOUSE**

### Résultats du vote : orientation fédérale nationale

INSCRITS	537	VOTANTS	218	NULS OU BLANCS	3	EXPRIMÉS	215
----------	-----	---------	-----	-------------------	---	----------	-----

Liste Unité et Action et sans tendance	181	83%
Liste à l'initiative de l'École Émancipée	14	6%
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	4	2%
Liste Émancipation	2	1%
Liste Front Unique	4	2%

### Résultats des votes : rapport d'activité fédérale nationale

POUR	160	CONTRE	2	ABSTENTION	36	REFUS DE VOTE	0
------	-----	--------	---	------------	----	---------------	---

Les fenêtres	A	B	Total
Fenêtre : « contexte des 3 dernières années » page 6	72	123	195
Fenêtre : « unité des perspectives d'actions » page 12	114	70	184

40% des syndiqués du SNEP de l'académie ont voté lors des élections FSU de ce mois d'octobre Si le taux de participation est assez faible, il est néanmoins significatif et place le courant Unité Action largement en tête avec 83% des suffrages. La tendance École émancipée réalise quant à elle un score de 6% et demeure le second courant de pensée au sein du SNEP. Nous pouvons noter toutefois que la répartition des votes sur les fenêtres A ou B est bien plus équilibrée, ce qui tendrait à accréditer l'idée que sur ces 2 prises de positions, nos collègues ont un avis beaucoup moins tranché que sur les 2 courants de pensées majoritaires de la FSU.





## SITE DU SNEP TOULOUSE

### « S'y abonner, pour être mieux informé »

Comme vous l'avez sans doute remarqué depuis un an déjà, le site académique a fait peau neuve. Ainsi, en plus des pages habituelles (mutation, carrière,...) des articles sont régulièrement postés pour mettre en avant l'actualité. Ainsi, pour recevoir une alerte dès la publication d'un nouvel article, nous vous invitons à vous abonner au site. Pour cela, il suffit de se rendre dans la colonne de droite de la page d'accueil rubrique « s'abonner ». Là, vous saisissez votre adresse mail et vous cliquez sur « s'abonner ». Il vous suffira alors de confirmer votre abonnement en vous rendant sur votre boîte mail.

Ainsi par exemple, dès qu'un stage sera ouvert aux inscriptions, vous recevrez une alerte.

Déjà Plus de 50 abonnés. Nous visons les 100 pour 2020 !!! Et encore plus prochainement.

Maxime ESPOUNE

## STAGES 2019-2020

### « Ne pas y participer nuit gravement à la santé »

Le calendrier des stages est régulièrement mis à jour dans l'onglet stage sur le site académique : [www.snepsu-toulouse.net](http://www.snepsu-toulouse.net). Actuellement les stages arrêtés sont les suivants :

Stages	Dates	Lieux et inscriptions	Animateurs
Athlétisme	Lundi et mardi 14 et 15 Octobre 2019	Balma (31) <b>Complet</b>	Jean Luc SENAT
Mutation INTER	Jeudi 28 novembre 2019	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires
Escalade (réservé stagiaire)	Jeudi 12 Décembre 2019	Samatan (32) Inscription à venir	ESPOUNE Maxime et SAINT JACQUES Eldridge
Hip Hop	Lundi et Mardi 27 et 28 Janvier 2020	Gaillac (81) Inscription à venir	Mathieu LAMONEYRIE et Ju- lie NIVOIX
Mutation INTRA collègues dans l'académie	Jeudi 2 Avril 2020	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires
Mutation INTRA entrants dans l'académie	Vendredi 3 Avril 2020	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires

Pour chaque stage, nous essayons, environ 6 à 8 semaines avant, de poster un article où se trouve le détail du stage : contenus, lieu, horaire,... Dans cet article, vous pouvez aussi trouver le lien d'inscription en ligne. En effet, dorénavant nous souhaitons privilégier cette procédure pour l'ensemble des stages. En parallèle, sur la page calendrier les liens vers l'article du stage et l'inscription en ligne deviennent actifs.

Maxime ESPOUNE





## CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ

« Ne pas hésiter à s'abonner et/ou à soutenir »



Le Centre EPS et Société est une association professionnelle, créée par le SNEP-FSU. Elle s'est donnée l'objectif de penser les questions de l'EPS dans ses rapports à l'école, aux questions sociales et sportives et, plus largement, aux débats idéologiques de l'heure.

Le Centre EPS et Société produit une revue militante, *Contrepied (CP)*, envoyée gratuitement aux adhérent.e.s du SNEP-FSU ; 52 numéros à ce jour.

Une adhésion (à minima 10€ pour les syndiqué.es, 20€ pour les autres) est encouragée pour donner à l'équipe militante quelques moyens de fonctionnement.

**Nous vous sollicitons** pour nous faire connaître vos propositions que nous ne manquerons pas de prendre en compte.

**Rejoignez-nous !**

**ADHEREZ ! FAITES ADHERER !**

Jean Lafontan, Président

### **A NOTER !**

**A compter de cette année, 2 numéros seront publiés :**

L'EPS dans un établissement scolaire (octobre), La musculation (mars)

Notre site est régulièrement alimenté par nos réflexions et les vôtres. N'hésitez pas à nous écrire, nous attendons vos observations.

**secretariat@epsetsociete.fr**  
**www.epsetsociete.fr**

Syndiqué-e au SNEP, je verse la somme de 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : \_\_\_\_\_

Non syndiqué-e au SNEP, je verse la somme de 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : \_\_\_\_\_

NOM - PRENOM : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

UNIQUEMENT pour les non syndiqué-es, ADRESSE POSTALE \_\_\_\_\_

Code postal et ville \_\_\_\_\_

### **2 possibilités pour régler**

**Par chèque** à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS

**En ligne (paypal)** sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr)





## NON-TITULAIRES

### « Une journée de formation à reconduire »

Ce n'est pas moins d'une quinzaine de contractuels qui sont venus le vendredi 4 octobre dans les locaux du SNEP suivre la journée de formation qui leur était destinée. Animée par Nathalie BOJKO, responsable nationale du dossier non-titulaire, cette journée a été riche d'informations et d'échanges.

Deux informations nous ont fortement interpellés durant cette journée :

- ⇒ Tout d'abord, la manière dont sont affectés les contractuels dans notre académie., car il semble évident que les services du rectorat n'ont pas de règles bien définies en la matière. Pour les contractuels, mieux vaut s'informer auprès de collègues et/ou connaître un chef d'établissement pour être embauché plus rapidement. L'impression que chacun doit se débrouiller tout seul, en harcelant parfois la gestionnaire du rectorat, nous impose de rencontrer la directrice de la DPE pour que des règles plus claires et plus éthiques soient établies.
- ⇒ Le second point qui nous a heurtés tient dans le fait qu'aucun contractuel ne signe de VS. Aucun document ne précise donc quelles classes ont en responsabilité nos collègues contractuels. Cela suppose en outre que ces derniers ne peuvent faire valoir leur droit à certaines IMP (par exemple, le fait d'avoir 6 heures avec des classes à examen en lycée ou en LP donne droit à une IMP de 400 €, IMP dont les contractuels sont souvent privés). Là encore, une rencontre avec le rectorat s'impose pour que le statut de nos collègues contractuels soit respecté.

Une journée de formation qui n'aura donc pas été sans intérêt ni pour les contractuels, ni pour les responsables du SNEP et qu'il faudra sûrement reconduire les années à venir.

André CASTELLAN



Journée conviviale, mais studieuse pour les contractuels présents lors de cette journée

Le SNEP national a créé une commission non-titulaire. Si un collègue, titulaire ou non, souhaite en faire partie, qu'il ou qu'elle n'hésite pas à nous contacter.



Je renvoie ma fiche au trésorier de mon département, à défaut à : SNEP-FSU, 2 avenue Jean Rieux, 31500 TOULOUSE

Identité	Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom :			Code établissement :			
	Nom de jeune fille :			Nom :			
	Prénom :			Adresse complète :			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités) :			
	Mail :			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe :			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable :			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
Bulletins	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>		
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>						
<b>Date et signature</b>							

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport HC	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
	Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	308 €	315 €	334 €					
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
	Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3				
Catégorie professionnelle	Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €						Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €	Abonnement Bulletin			
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €						Autre contractuel (CDD)	30 €				
	Congé parental - disponibilité	46 €						Congé de formation	102 €				
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine							Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service						
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source													
Inférieur à 1 151 € → groupe 1		51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €					
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €					
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €								

### Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  
 Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Prénom _____	
Adresse _____	
Compl. d'adresse _____	
CP - Ville _____	
Pays _____	
Code IBAN _____	
Code BIC _____	

Paiement récurrent  MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

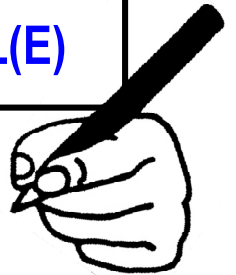




**ADHERER, c'est renforcer l'outil syndical qu'est le SNEP.  
C'est aussi le premier acte militant et ne pas rester seul dans une  
société de plus en plus individualiste.**

**ET SI VOUS DÉCIDIEZ DE REJOINDRE LE SNEP ?**

**ENVOYEZ VOTRE COTISATION  
A VOTRE TRESORIER(E) DEPARTEMENTAL(E)**



## LES TRÉSORIER(S) DÉPARTEMENTAUX

09 - Jérôme BADET	18 hameau de Danis	09700 SAVERDUN
12 - Line BARES Rés. Le Sud Appt D12 5 chemin de la corniche		12000 RODEZ
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Hélène BOGUET	1158 Av. du château de Castelnau	46130 BRETENOUX
65 - Nathalie DUPIN	20 rue du Bernede	65100 BARLEST
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION à  
MEDITER



Thierry Alberti

« Adhérer, ce n'est pas admettre une idéologie. C'est entrer dans un être collectif et développer en soi une seconde nature. »

Jean DUVIGNAUD (1921- 2007)